

**Arrêté municipal n° 2026_005****Police de Circulation et de Stationnement
Temporaire
Manifestation Maison Polyvalente**

Le Maire de Vielmur sur Agout,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment les titres I et IV (voirie communale) ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 12 mars 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes (partie réglementaire) ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant l'organisation par la commune du goûter de fin d'année à destination des aînés de la commune, prévu le samedi 24 janvier 2026, avec la présentation d'un spectacle cabaret ;

Considérant la nécessité de permettre à la troupe « Les 2 Enchanteurs », représentée par Madame Cayare France, domiciliée 798 route de Salvagnac à Gaillac, d'installer et de démonter le matériel nécessaire au spectacle dans la Maison Polyvalente ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit le samedi 24 janvier 2026, de 8h00 à 18h00, sur les trois places situées rue du Pont, le long de la Maison Polyvalente, côté pair de la rue, afin de permettre le dépôt et le remballage du matériel nécessaire au spectacle.

Article 2 : Les services techniques auront la charge de la signalisation réglementaire.

Article 3 : La présente autorisation n'est valable que pour la durée prévue à l'article 1. Elle sera périssée de plein droit s'il n'en est pas fait usage dans ce délai. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4 : Le présent arrêté est dispensé de transmission au représentant de l'Etat en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il est exécutoire dans les conditions prévues par l'article L.2131-1 dudit Code.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Vielmur sur Agout,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques

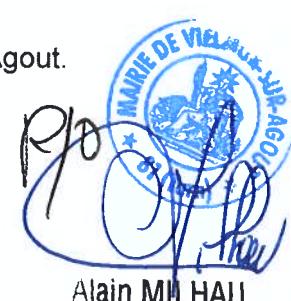
Pour en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Vielmur Sur Agout.

le 20 janvier 2026

Le Maire,

Catherine Rabou



Alain MILHAU
1er Adjoint au Maire